



## Evaluation du montant de vos cotisations et contributions sociales pour l'année 2015

Vous venez d'effectuer la déclaration de vos revenus de l'année 2015, le 02/06/2016 à 09:33 sur le site net-entreprises.

La base de calcul de vos cotisations sociales, déterminée en fonction de ces éléments déclarés, est de : 0 €.

La base de calcul de vos contributions sociales (CSG-CRDS), déterminée en ajoutant le montant de vos cotisations déclarées, est de : 191 €.

Vos cotisations et contributions sociales définitives de l'année 2015 sont évaluées comme suit :

Cotisations	Montant
Maladie	247 €
Indemnités journalières	107 €
Allocations familiales	0 €
Retraite de base (taux 1)	510 €
Retraite complémentaire (taux 1)	140 €
Invalité-décès	99 €
CSG-CRDS	15 €
<b>Total</b>	<b>1118 €</b>

Il s'agit d'un montant global de cotisations, calculé sur vos revenus professionnels de l'année 2015. Il ne tient pas compte des cotisations provisionnelles qui ont déjà été émises et payées en 2015.

**Important** : la présente évaluation ne tient pas compte de certains éléments vous concernant, non connus par net-entreprises au moment du présent calcul. Cela pourrait entraîner un calcul sensiblement différent de vos cotisations, en particulier :

- Les exonérations (ACCRE etc ...) dont vous bénéficiez éventuellement en 2015
- A noter également que cette évaluation n'est pas valable si votre activité est exercée dans les DOM (les modalités de calcul sont particulières et des exonérations spécifiques existent).
- Votre date de début d'activité, si elle a eu lieu en 2015 : il n'est réalisé ni annualisation de votre revenu, ni proratisation de vos cotisations en cas d'exercice sur une année incomplète
- La cotisation relative à la formation professionnelle (CFP) n'est pas calculée

### Vos droits retraite

Sous réserve du paiement de vos cotisations définitives, vous aurez pour l'année 2015 :

- Validé 2 trimestres pour le calcul de votre retraite de base,
- Acquis 8 points de retraite complémentaire (RCI).